

Médicaments en vente libre : une habitude bien ancrée

Le consommateur belge est friand de médicaments en vente libre. Ce n'est nullement une surprise pour Marc Gryseels, Administrateur délégué de Bachi, l'association belge des entreprises de l'industrie des médicaments en vente libre et des produits de santé vendus en pharmacie. **Texte :** Philippe Van Lil

Quelle part les produits en vente libre représentent-ils sur le marché ?

« Les produits OTC - pour Over the counter - sont des produits de santé non soumis à prescription. En général, on considère que cela regroupe à la fois des médicaments, des nutriments - compléments alimentaires, minéraux, vitamines, etc. - et des dispositifs médicaux. En termes de volumes, pas de chiffre d'affaires, cela représente environ la moitié des ventes. C'est dire leur importance. De manière cumulative ou séparée, ces produits interviennent dans la prévention, dans les traitements ou en complément d'un traitement et peuvent aussi représenter des réponses futures plus performantes aux problèmes de santé. »

“ Selon moi, on devrait rembourser la prévention plutôt que le traitement car la prévention coûte beaucoup moins cher. »

Comment ces produits s'insèrent-ils dans le traitement des maladies chroniques ?

« On peut les utiliser dans le traitement de maladies telles que l'arthrose et l'ostéoporose, la migraine, l'acidité gastrique, les pathologies lourdes comme le cancer ou des problèmes liés à la ménopause ou au cholestérol. Dans certaines pathologies, ces produits n'interviennent pas sur le fond dans la guérison, mais viennent en complément d'un traitement. »

Dans quelle mesure ?

« On peut par exemple conseiller la prise de calcium ou de vitamines D soit préventivement soit à un patient atteint



Marc Gryseels, Administrateur délégué Bachi

d'ostéoporose. La validité de certains traitements repose sur la prise concomitante de différents produits. Par exemple, des produits très actifs pour le traitement des cancers ont malheureusement des effets secondaires qu'il faut compenser. Les patients astreints à des régimes très particuliers doivent parfois aussi recourir à des compléments. Ces produits peuvent enfin intervenir dans le cadre de la prévention pour un patient à risque. Un patient dont le taux de cholestérol est légèrement trop élevé peut tenter préventivement de le réduire avant de passer aux statines. »

Quelle est votre position à propos du remboursement de ces produits ?

« Idéalement, on devrait rembourser la prévention plutôt que le traitement car la prévention coûte beaucoup moins cher. Mais, à l'heure actuelle, les médicaments OTC ne sont toujours pas remboursés. Le problème, c'est évidemment le budget de la Santé ; on ne peut pas élargir les remboursements de manière inconsidérée. Pour certaines pathologies, des produits sont remboursés alors qu'on pourrait très bien les faire passer en OTC. Cette piste mériterait à tout le moins d'être étudiée ! »

Quel conseil adresser à l'égard de l'automédication ?

« Des initiatives existent au niveau de l'Agence des Médicaments à propos du bon usage des médicaments. Un produit de santé ne peut être utilisé que de manière raisonnée ; on ne peut pas le consommer les yeux fermés et pendant une durée inconsidérée. Sans un diagnostic clair et un avis autorisé, on pense parfois se soigner alors qu'on prend le risque de passer à côté d'une pathologie. »

“ Hors site de pharmacie, les produits vendus sur le net ne présentent pas de garantie de qualité. »

Quel risque les produits vendus sur internet présentent-ils pour le consommateur ?

« Des produits comme les médicaments, les nutriments, les dispositifs médicaux, certains cosmétiques et les biocides ont un statut juridique qui garantit leur qualité. Ils n'arrivent pas dans une pharmacie s'ils n'ont pas reçu les agréments nécessaires. Hélas, les produits vendus sur le net sans passer par un site de pharmacie ne présentent pas la garantie de qualité offerte par les pharmaciens. On ne sait pas d'où ils viennent ni ce qu'il y a dedans. » ■

EN COLLABORATION AVEC

